

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 17 JANVIER 2023

N°2023-13 DISTRIBUTION DU MAGAZINE COMMUNAUTAIRE – FÉVRIER 2023

Nomenclature des actes : 1.7

Vu la délibération n° 2020-161 du 24 juin 2020 attribuant des délégations à la Présidente,

La Communauté de Communes édite un magazine communautaire 3 fois dans l'année.

Pour la distribution du magazine communautaire de février 2023, la Présidente retient la proposition suivante :

ACTIF EMPLOI : 5 102,26 €

Le montant est un estimatif selon le nombre de boîtes aux lettres et les frais de déplacement.

À CHANTONNAY, le 17 janvier 2023

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

#signature#

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 18/01/2023.